

Dardilly le 17/07/2020

### **CIRCULAIRE participation à la vie fédérale et aides**

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être présent ou représenté à l'assemblée générale de la Ligue, de votre département et être à jour de vos cotisations ou affiliations nationales, régionales et départementales pour :

- Obtenir l'appui de la Ligue dans les différents projets de demande de subvention.
- Bénéficier des services et aides proposés par la Ligue : prêt de matériel et mise à disposition de véhicules, candidature au projet participatif, soutien humain et logistique, aide au financement des formations...
- Obtenir un avis favorable pour les aides et appels à projets fédéraux nationaux.

Le respect de cette disposition n'exempt pas le club ou le comité départemental de répondre aux autres critères d'éligibilité propres à chaque dossier.

Christian NICOLAS  
Président  
Ligue Auvergne Rhône-Alpes Handisport  
président@handisport-aura.org

